

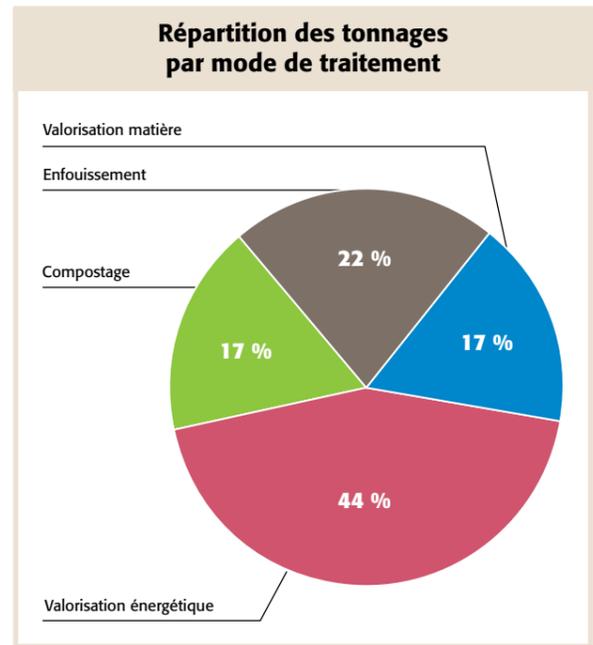
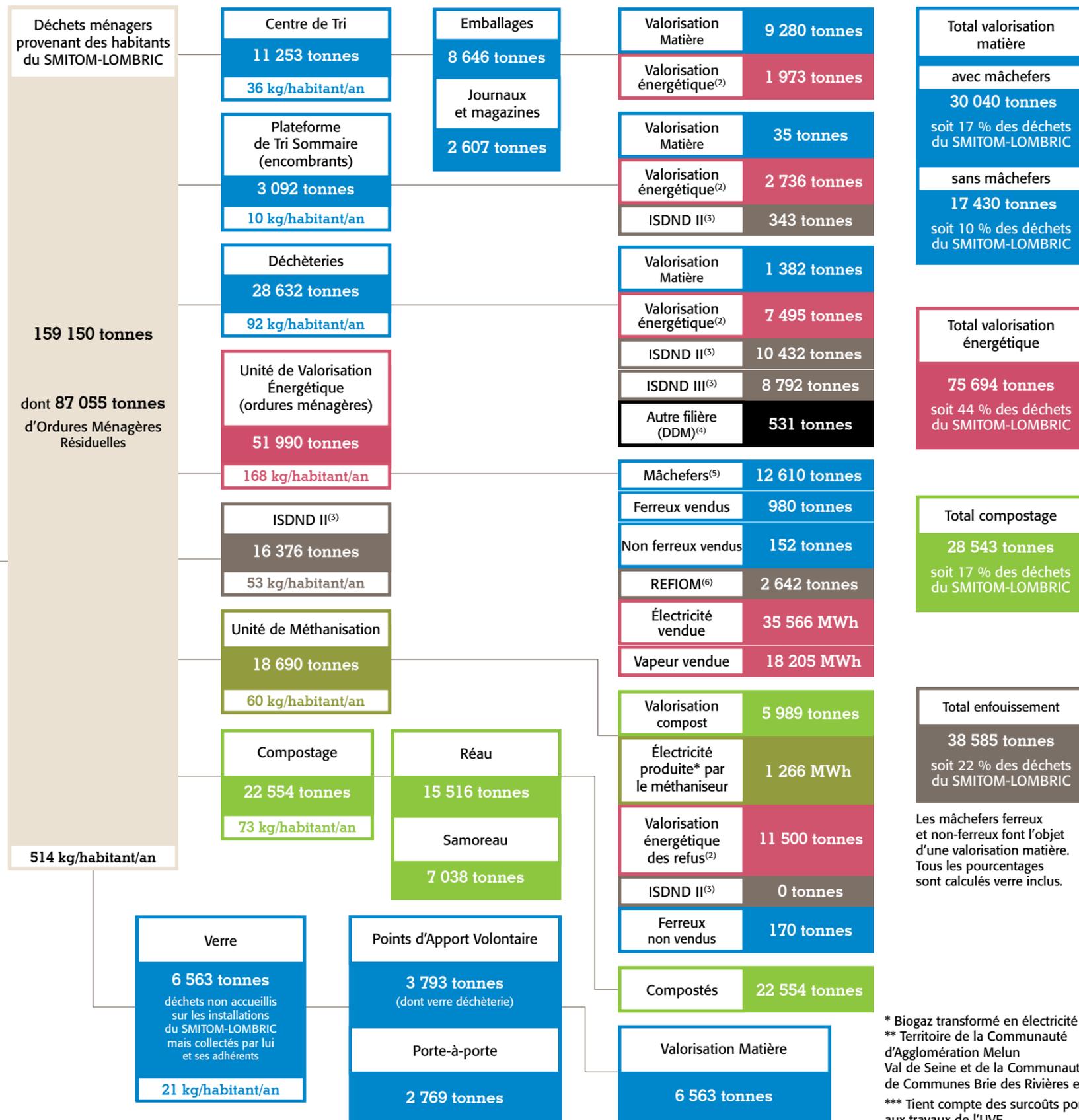
SYNTHÈSE D'EXPLOITATION 2019 DU SMITOM-LOMBRIC

Cette synthèse d'exploitation présente les tonnages et coûts pour le **traitement des déchets ménagers** gérés par le SMITOM-LOMBRIC en 2019, auxquels s'ajoutent les coûts de collecte payés par chacun de ses adhérents.

D'importants **investissements** ont été réalisés sur l'Unité de Valorisation Énergétique, afin de diviser par 4 les émissions d'oxydes d'azote et de produire davantage d'énergie thermique, délivrée au réseau de chaleur urbain de Melun.

Pour réaliser ces travaux, l'usine a dû être arrêtée pendant plusieurs mois, générant plus de 2 000 000 € de surcoûts de fonctionnement.

Ces surcoûts sont liés en particulier aux détournements des déchets vers d'autres installations de traitement et aux pertes de recettes de vente d'énergie.



Tonnage total des déchets traités par le SMITOM-LOMBRIC
193 520 tonnes
 dont **32 396 tonnes** d'apports extérieurs
 Ces tonnages provenant d'entreprises ou d'autres territoires génèrent des recettes au SMITOM-LOMBRIC, et minorent les coûts financés par la TEOM⁽¹⁾ sur les ménages

Coût du traitement en 2019 à la tonne (amortissements inclus)

Tri des collectes sélectives	65 € HT/tonne
Objets encombrants	61 € HT/tonne
Déchets verts	83 € HT/tonne
Incinération avec valorisation énergétique***	85 € HT/tonne
ISDND II ⁽²⁾	61 € HT/tonne
ISDND III ⁽²⁾	13 € HT/tonne

Coût global résultant pour le seul traitement toutes charges confondues
121 € HT/tonne
 soit 61 € HT/habitant/an

(1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
 (2) Incinération
 (3) Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
 (4) Déchets Dangereux des Ménages
 (5) Valorisés en techniques routières
 (6) Résidus des Fumées de l'Incinération des Ordures Ménagères

* Biogaz transformé en électricité
 ** Territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
 *** Tient compte des surcoûts ponctuels liés aux travaux de l'UVE

